

14 août 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée des États parties à la Convention  
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,  
de la production et du transfert des mines  
antipersonnel et sur leur destruction**  
**Troisième Assemblée**  
Managua, 18-21 septembre 2001  
Point 4 du projet d'ordre du jour provisoire

### **Projet d'ordre du jour provisoire**

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (et allocutions d'autres invités d'honneur).
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption du budget.
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du bureau.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
9. Organisation des travaux.
10. Échange de vues général.
11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention.
12. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports, y compris celles qui ont trait à la présentation des rapports.
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.
15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6.

16. Dates, durée et lieu de la quatrième Assemblée des États parties.
  17. Questions diverses.
  18. Examen et adoption du document final.
  19. Clôture de la troisième Assemblée des États parties.
-